

SECRETARIAT GENERAL

FONDS DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)
« BANGR BAOOBO »

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 20 OCT 2026

2026/MESRI/SG/DG-FOSER

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRÊT D'ÉTUDES

La Directrice générale du Fonds de Soutien à l'Éducation et à la Recherche (FOSER) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants inscrits à l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF), de l'ouverture d'une session d'octroi de nouveaux prêts d'études au titre de **l'année académique 2026-2027.**

Cette session est exclusivement destinée aux étudiants inscrits à l'UV-BF, **ayant postulé au programme « un étudiant, un ordinateur »**, et souhaitant bénéficier de la prise en charge de leur quotité par le FOSER.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://services.campusfaso.bf> du **22 octobre à 7h30mn au 31 octobre 2026 à 23h59mn**

Quant aux dépôts physiques des dossiers de demande de prêt d'études, ils prennent fin le **03 novembre 2026 à 16h00mn.**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit à l'Université Virtuelle du Burkina Faso ;
3. n'avoir pas plus de 28 ans en **licence 1** ;
4. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toute autre subvention ;
5. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER (EN LIGNE ET PHYSIQUE)

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. deux (02) photos d'identité récentes à joindre au dossier physique ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat ;
3. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
4. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
5. une fiche de contrat d'engagement de prêt d'études dûment remplie et scannée en PDF (disponible sur son compte dans l'onglet téléchargement. Le contrat de prêt mineur concerne les moins de 18 ans) ;
9. une demande manuscrite non timbrée adressée à la Camarade Directrice générale du FOSER pour le dossier physique.

C- PROCÉDURE DE DÉPÔT EN LIGNE DES DOSSIERS

Pour la procédure de dépôt des dossiers en ligne, les candidats sont invités à suivre les étapes suivantes :

Étape 1 : Connexion à son compte sur la plateforme

- Aller sur la plateforme de dépôt en ligne (<https://services.campusfaso.bf>)
- Accéder à la page de connexion et se connecter à l'aide de son INE et de son mot de passe
- Accéder à son tableau de bord une fois connecté

Étape 2 : Dépôt du dossier de candidature

- Une fois connecté se rendre sur le menu mon profil et remplir à 100% avant toute action pour le dépôt
- Choisir le type de financement concerné (nouveau prêt d'études)
- Cliquer sur **Détails** pour voir les informations du type de financement concerné
- Cliquer sur **Candidater** pour postuler à la session de dépôt, renseigner les champs requis et soumettre sa demande de prêt d'études

Étape 3 : Suivi de sa demande de candidature

- Aller dans la rubrique « Mes demandes »
- Consulter la liste des demandes déjà soumises et télécharger votre récépissé.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous rendre dans les sites du FOSER (**ex-FONER**).

D- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- **le Guichet de Financement des Études Supérieures sis à l'ex-FONER à Paspanga :** pour les étudiants à Ouagadougou ;
- **les ex-directions régionales FONER :** pour les étudiants à Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- **les points focaux FOSER :** pour les étudiants dans les autres localités. Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées aux lieux susmentionnés.

NB :

- la signature précédée de la mention «**lu et approuvé**» sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- la date portée à l'en-tête du contrat doit être écrite en toutes lettres et être strictement conforme à la date effective de signature du contrat ;
- pour les étudiants mineurs (**moins de 18 ans**) en plus du contrat mineur, joindre **une copie légalisée** de la CNIB du signataire de l'engagement (**le représentant légal**) ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- le dossier physique est composé des pièces citées dans le point B du communiqué et doivent être légalisées à l'exception de l'attestation d'inscription et le contrat de prêt ;
- aucun dossier physique incomplet ne sera réceptionné.

Large diffusion

La Directrice générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

